

Découverte macabre à Nkoltang

Le corps de Sylver Idoko-Idoko sur les rails

Styve Claudel ONDO
MINKO

Libreville/Gabon

D'après les limiers, le jeune homme aurait été trucidé, avant que son corps ne soit disposé sur la voie ferrée. L'enquête a mis en évidence la présence de quatre lésions au visage et à la nuque. Pour le moment, les interrogatoires se multiplient au sein de la brigade territoriale de Nkoltang.

UNE énième découverte macabre sur la voie ferroviaire vient d'être faite par les habitants de Nkoltang, dans le deuxième arrondissement de la commune de Ntoun, chef-lieu du département du Komo-Mondah. En effet, le corps sans vie de Sylver Idoko-Idoko, Gabonais d'une trentaine d'années, produc-

teur de vin de palme, y a été trouvé, le jeudi 5 mai dernier, vers minuit. Les premiers indices recueillis par les enquêteurs font penser à un acte criminel, que les auteurs auraient cherché à maquiller en une mort accidentelle.

Au départ, un appel téléphonique des agents de la police ferroviaire parvient à la direction des investigations de l'unité de la gendarmerie nationale, vers 23 heures. Il fait état d'un incident rencontré par le conducteur du train, qui effectue le trajet Libreville-Franceville cette nuit-là. En effet, parvenu à 200 mètres environ du petit marché de Nkoltang, le conducteur du train de la Société d'exploitation du transgabonais (Setrag) constate, en mettant les pleins phares, la présence d'un corps sur les ballast des rails. Aussi, klaxonne-t-il pour marquer



Photo : BZN

Le corps de Idoko-Idoko, tel qu'il se trouvait sur les rails après le passage du train. (photo de droite) : Les chaussures du défunt étaient encore visibles sur le lieu de la découverte du cadavre, le samedi matin.

sa présence. Mais sans aucun résultat. L'individu couché



Photo : BZN

horizontalement entre la voie ferrée, face contre terre,

ne réagit nullement. Sylver Idoko-Idoko étant un homme de petit gabarit, la locomotive passe sur lui sans l'écrabouiller complètement. Seul le pied droit passera sous le rouleau compresseur. « En déposant le corps, les assassins pensaient sans doute que le train allait faire le sale boulot, de sorte que leur acte s'apparente ni plus ni moins à un accident de la voie ferroviaire », indique un Officier de police judiciaire (OPJ), proche du dossier.

Le constat établi par les pandores et les flics de la police spéciale de Setrag démontre que la victime aurait souffert le martyr avant de rendre l'âme. De fait, le jeune homme présentait des blessures profondes de part et d'autre des arcades sourcilières. Deux autres lésions, moins importantes, ont été relevées au menton et à la

nuque de la victime. « Ces blessures ont visiblement été occasionnées par une arme blanche, l'objet contondant pourrait être un débris de bouteille », estime-t-on à la direction des enquêtes.

Le corps de Sylver Idoko-Idoko a ensuite été conduit à la morgue, les agents de la police ferroviaire étant arrivés en compagnie des pompes funèbres.

Le ou les auteurs de ce crime ne sont pas encore clairement identifiés. Dans le cadre de l'enquête de proximité, les éléments de la brigade de Nkoltang multiplient les auditions, notamment auprès des personnes susceptibles d'avoir été en contact avec le défunt les heures précédant le drame. On apprend que la direction des enquêtes serait déjà sur une piste non négligeable. Affaire à suivre.

Contrebande des grumes de Kévazingo

Garde à vue pour le Malien Moussa Kéita

Olivier NDEMBI

Libreville/Gabon

UN gros « poisson » se trouve depuis la semaine dernière en garde à vue dans les locaux de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM), le très célèbre « B2 ». Moussa Kéita, ressortissant malien, déjà interpellé, puis remis en liberté quelques semaines plus tôt, par la Brigade spéciale de la police judiciaire (BSPJ) du tribunal de Libreville, alors qu'il était poursuivi pour faux et usage de faux et abus de confiance, y est détenu à la suite d'une plainte déposée par la direction générale des Douanes. L'administration douanière accuse ce « transitaire », arrivé au Gabon sans titre de séjour par voie maritime, et sans document attestant de la qualité dont il se prévaut, de se livrer, au port d'Owendo, à une contrebande des grumes de Kévazingo. Une essence pourtant interdite d'exportation, officiellement depuis mai 2010, au même titre que tous les autres bois gabonais, sous la forme de grumes, et dont les conditions à l'issue de la troisième transformation ont été signifiées aux opérateurs économiques du secteur forêt-bois par le gouvernement, réuni en Conseil des ministres le 28 avril dernier.

Mais il faut croire que, pour se risquer à fouler au pied les instructions des sphères dirigeantes nationales, Moussa Kéita bénéficiait vraisemblablement de quelques complicités à divers niveaux de la chaîne.

En effet, indiquent nos sources, grâce à ses « partenaires » et autres « associés » tapis dans l'ombre, le ressortissant malien, aujourd'hui propriétaire d'un petit empire d'au moins quatre sociétés, aurait réussi,



Photo : l'Union

Moussa Kéita aurait-il bénéficié des complicités (photo de droite): ... pour faire entrer frauduleusement des grumes de Kévazingo au port?



Photo : DR

courant octobre-novembre 2015, à faire entrer au port d'Owendo, 14 conteneurs de billes de Kévazingo, qu'il aurait fait passer pour du Bélinga, à travers de fausses déclarations. Et si la moitié de ces conteneurs a pu subrepticement quitter le port gabonais à destination de l'Asie, pour le compte de la société chinoise Bocheng-Timber Gabon, du reste non détentrice d'un agrément gabonais, sans siège social et donc méconnue des autorités nationales, sept autres chargements de même type sur le point d'être plombés ont été interceptés, de justesse, par l'administration des Douanes. Faisant actuellement l'objet d'un contentieux, ces conteneurs ont été mis sous scellés.

Mais alors qu'une enquête est ouverte, l'on s'étonne de ce que, la semaine dernière, deux de ces sept chargements aient été retrouvés à l'étape terminale, prêts à être embarqués dans un bateau. C'est dire toute la complexité du port d'Owendo...

SCANDALE Selon nos sources, le bois saisi proviendrait de la zone de Lalara, où opéreraient, sans aucun contrôle, des exploitants chinois. Une fois abattus, les troncs d'arbres sont chargés dans des conteneurs. Ceux-ci sont ensuite plombés et empotés sur place en forêt, en l'absence des agents des Eaux et forêts et des Douanes, aux-

quels incombe pourtant cette tâche. Le transport des grumes de la forêt vers le port à bord de camions, constitue l'ultime étape avant le chargement à bord des bateaux et l'exportation du produit.

Dans ce qui apparaît comme un scandale, le transitaire Moussa Kéita était censé percevoir un million de francs pour chaque conteneur qui réussirait à franchir toutes les barrières, jusqu'à l'embarcation. Mais le pot-aux-roses ayant été découvert, il est peu probable qu'il ait pu encaisser les 14 millions attendus.

Il reste que le mal étant commis, lui et la représentante de la sulfureuse entreprise chinoise devront verser à l'administration douanière des amendes de près de 100 millions de francs. La direction générale, qui tient absolument à ce que toute la lumière soit faite sur cette affaire qui cause un sérieux préjudice à l'économie nationale, souhaite que les autorités judiciaires fassent diligence, afin que tous ceux qui seraient « mouillés », de près ou de loin dans ce dossier, répondent au pénal de leur rôle présumé.

Mais déjà, le moins que l'on puisse écrire, est que Moussa paraît si bien embourbé dans cette affaire qu'il aura fort à faire pour continuer à mener une vie paisible. L'homme ferait partie de ces « frères venus d'ailleurs » qui, une fois sur le

sol gabonais et grâce à des recettes dont ils ont le secret, cibleraient des femmes nanties ou ayant des carnets d'adresse pour se hisser dans la société et enfreindre ainsi impunément la loi.

Au port d'Owendo, où il met à

mal les services douaniers, vraisemblablement avec la bénédiction de quelques soutiens, on raconte que cet homme, marié à trois femmes et père de neuf enfants, aurait été impliqué, courant 2005, dans un trafic présumé de vol de voitures.

Il y a aussi cette affaire de fausse monnaie retrouvée sur lui lors d'une fouille à la BSPJ, et qu'il conviendrait peut-être d'élucider, avant qu'il ne soit déferé devant le parquet de Libreville, dans les prochaines heures.

DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES PUBLIQUES

COMMUNIQUE

SEANCES D'OUVERTURE DES PLIS

Je porte à la connaissance des candidats aux appels d'offres lancés récemment, en collaboration avec les ministères compétents, que les séances d'ouverture des plis se tiendront selon le calendrier suivant :

1. Mardi 17 mai 2016 à 11 H 00 à la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Gabon (CCAIMAG)

➤ Appel d'Offres n°01/MBCP/DGBFIP/TABLES BANCS 2016 : Fourniture de tables bancs

➤ Appel d'Offres n°02/MBCP/DGBFIP/FOURNITURES/2016 : Fourniture d'équipements médicaux

2. Jeudi 19 mai 2016 à 11 H 00 à l'immeuble ARAMBO

➤ Appel d'Offres n°03/MBCP/DGBFIP/REHABILITATION/2016 : Travaux de réhabilitation des écoles publiques

A cet effet, conformément aux Avis d'Appel d'Offres parus les 15 et 19 avril 2016 dans le quotidien l'Union, **les dates et heures limites de dépôt des offres sont fixées respectivement au MARDI 17 et JEUDI 19 mai 2016 à 10 H 00** au Pôle Marchés Publics (bâtiment Annexe de la DGBFIP en face de la SEEG/ 1^{er} étage, Porte 9).

Fait à Libreville, le 03 MAI 2016

P. le Directeur Général
P.O. le Directeur Général Adjoint en Charge du Pôle Marchés Publics

Ghislain G. BINGANGOYE